Convention Simplifiée de Formation N° 5588

Entre les soussignés :

- **NEMA PREVANTILLES**
 14 ZAC de Cocoyer
 97 118 SAINT FRANCOIS
 Siret : 81111249900025
 Numéro de Déclaration d'Activité : 01973185397 enregistré auprès du Préfet de Région Guadeloupe

- **LIP LORIENT NAVAL**
 207 rue daniel trudaine
 56600 LANESTER

 Siret : 98132333001273

 Représenté par : Mme BROCHER Marianne

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

NEMA PREVANTILLES organise l'action de formation suivante : N° session : A260P6A

L'action entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du Code du Travail : **Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances**

Intitulé	:	**TRAVAUX EN HAUTEUR / PORT DU HARNAIS**
Objectifs	:	Travailler en hauteur avec un harnais en sécurité grâce au choix des systèmes de liaison adaptés.
Modalités Evaluation	:	Une évaluation formative sera mise en oeuvre tout au long du parcours pédagogique Une évaluation sommative permettra de valider les connaissances acquises.
Format Formation	:	E-Learning - Conformément articles L.6353-1 et D.6353-1 du Code du Travail et le décret du 28/12/2018
Contenu formation	:	Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe
Durée - Dates	:	3.5 heures (Formation complète en E-Learning) du 2 octobre au 2 novembre 2026
Lieu	:	Formation en ligne
Participant(s)	:	*DIALLO Amadou*
Intervenants	:	*E-learning - Consultant formateur salarié*
Effectif de la session	:	minimum : 1 - maximum : 12

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financeur	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LIP LORIENT NAVAL	1	135.00 €	27.00 €	135.00 €
				Total HT :	**135.00 €**
		TVA :	**27.00 €**	**TOTAL TTC :**	**162.00 €**

Conditions de Paiement : LIP LORIENT NAVAL - LANESTER : Règlement à réception de facture

Article 3 : Conditions Générales et de Vente

Pour une formation en e-learning :

La présente convention prend effet à compter de la création des identifiants d'accès à la plateforme de formation, identifiants strictement liés à la formation décrite à l'article 1. Ces identifiants sont valables un mois à compter de leur date de création.
La facturation intervient dès la création de ces identifiants et est due dans son intégralité, quelle que soit l'utilisation qui en est faite.

En raison de la nature dématérialisée de nos formations, aucune annulation ne sera acceptée une fois les identifiants créés.

L'accès à la plateforme de formation est personnel et non cessible.

NEMA PREVANTILLES se réserve le droit de modifier le contenu des formations, sous réserve de ne pas en altérer la nature et l'objectif. Toute modification substantielle fera l'objet d'une information préalable à l'entreprise.

Pour une formation en présentiel :

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à NEMA PREVANTILLES après signature.
NEMA PREVANTILLES se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, NEMA PREVANTILLES retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dûes pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 3 jours avant la date de début de la formation. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de POINTE A PITRE sera seul compétent pour régler le litige.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à SAINT FRANCOIS, le 28 septembre 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes

Pour LIP LORIENT NAVAL

Pour NEMA PREVANTILLES
Florence SARZEAU
Directrice

NEMA PREVANTILLES
14 ZAC de Cocoyer
97118 Saint François
SIRET : 811 112 499 00025